

Fonds de valorisation patrimoniale et touristique des centres de village de l'agglomération – Programmation 2004

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

AVIS			
Commission n°5		Bureau	
séance du 19/10/04	favorable	séance du 22/10/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation : 65714-824	Solde avant opération : 93 000 € Montant de l'opération : 38 828,02 € Nouveau solde : 54 171,98 €

La fiche B.3.5. du Contrat d'agglomération 2004-2006 prévoit un concours financier de la CAGB à destination des communes au titre de la « valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération ». La commission « Aménagement de l'Espace » a en charge la gestion du fonds dédié.

La commission a défini les modalités d'attribution et d'instruction du fonds, conformément aux principes énoncés dans la fiche B3.5 du contrat d'agglomération. Ces critères ont été entérinés par les Bureaux du 11 mars et du 22 octobre 2004.

I. Programmation des projets dont les travaux démarrent en 2004

Les projets dont les travaux démarrent en 2004 et répondant aux critères d'attribution du fonds de valorisation patrimoniale et touristique des bourgs centre de l'agglomération, sont les suivants.

Chacun des projets fait l'objet d'une fiche descriptive détaillée jointe à ce rapport.

- **Le projet « d'aménagement d'Arguel ».**
- **Le projet « d'aménagement de bourg » de Dannemarie-sur-Crête,**

Ces deux projets sont inscrits dans la programmation en prenant en compte le fait qu'une subvention soit sollicitée et obtenue auprès de l'Etat au titre d'ATSR, conformément à la fiche B3.5 du contrat d'agglomération. Si les communes après avoir démontré qu'elles ont sollicité l'Etat, n'obtiennent finalement pas la subvention ATSR escomptée, la CAGB réétudiera sa participation au titre du fonds B3.5.

En conclusion, la programmation 2004 des projets dont les travaux démarrent en 2004, subventionnés par la CAGB au titre du fonds de valorisation patrimoniale et touristique est la suivante :

secteur	Maître d'ouvrage	Projet	CTHT	Montant subventionnable	Subvention CAGB	% du restant à charge de la commune
plateau	Arguel	« aménagement d'Arguel »	316 384,00	105 750,00	16 305,44	40%
ouest	Dannemarie sur Crête	« aménagement de bourg »	444 155,79	231 244,07	22 522,58	25%
		TOTAL		336 994,07	38 828,02	

La CAGB a été sollicitée par les communes de Montfaucon et Pouilley les Vignes dans le cadre de ce fonds B3.5 pour ce qui concerne les projets suivants :

- Le projet « d'aménagement des versants et des berges : requalification de la rue de l'acqueduc – des gloriottes au bord du Doubs » de Montfaucon.
- Le projet d'aménagement du bourg centre de Pouilley Les vignes.

Ces projets seront examinés lors d'une prochaine commission 5.

2. Programmation des projets dont les études démarrent en 2004

La programmation des études serait la suivante, sous réserve que les communes transmettent les éléments financiers correspondants.

<i>Deluz</i>	<i>« aménager le centre »</i>
<i>La Vèze</i>	<i>« réaménagement du centre urbain »</i>
<i>Morre</i>	<i>« aménagement du centre »</i>
<i>Thoraise</i>	<i>« aménager un itinéraire cyclable en boucle à partir de la véloroute »</i>
<i>Avanne-Aveney</i>	<i>« aménagement du nouveau centre à l'interface d'Avanne et Aveney »</i>
<i>Serre-les-Sapins</i>	<i>« aménagement du centre : secteur mairie - commerces »</i>

M. André AVIS ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la programmation des projets dont les travaux démarrent en 2004 et l'éligibilité des projets dont les études démarrent en 2004.

Pour extrait conforme,

Le Président

